

Pédicurie-Podologie : FOCUS SUR LE PIED DIABÉTIQUE

Paris, le 10 septembre 2014 - En amont de la Journée Mondiale du Diabète le 14 novembre prochain, l'Ordre National des Pédiatres-Podologues (ONPP) souhaite mettre en lumière les compétences et l'expertise du pédicure-podologue auprès du patient diabétique.

➤ Les chiffres clés ...

Le diabète (de type I ou II) est une maladie chronique et grave due à un trouble de l'assimilation, de l'utilisation et du stockage des sucres apportés par l'alimentation, entraînant une élévation anormale du taux de glucose dans le sang : il s'agit de l'hyperglycémie.

Le diabète est une priorité de santé publique, sous-estimé et parfois ignoré puisqu'il concerne environ 347 millions de personnes¹ dans le monde. Selon la Fédération Internationale du Diabète (FID), en 2035, le diabète touchera 592 millions de personnes, devenant ainsi l'une des principales causes d'invalidité et de décès dans le monde. Entre aujourd'hui et 2035, la prévalence du diabète passera de 8,3% à 10,1% de la population mondiale².

En France, 3,5 millions³ de personnes seraient atteintes par le diabète. (Estimation de 2009)

Parmi les nombreuses complications du diabète (insuffisance rénale, infarctus, accident vasculaire cérébral, rétinopathie, etc.), **le pied n'est pas épargné. Les complications podologiques sont fréquentes chez le diabétique ; des lésions graves pouvant même, dans les cas les plus sévères, conduire à des amputations.**

En cause : l'hyperglycémie répétée, prolongée et le déséquilibre du diabète qui endommagent les vaisseaux sanguins et les nerfs, tout particulièrement ceux des membres inférieurs. **Notons que le diabète est la première cause d'amputation d'origine non accidentelle. Dans le monde, une amputation des membres inférieurs est réalisée toutes les 30 secondes chez un patient diabétique⁴.**

➤ L'intérêt de la prise en charge des pieds des personnes diabétiques...

La prise en charge du pied du patient diabétique par le pédicure-podologue s'inscrit dans une prise en charge médicale globale et pluridisciplinaire (médecin généraliste, diabétologue, infirmier, **pédicure-podologue**, dermatologue, infectiologue).

Elle comporte l'examen du pied et la gradation du risque podologique, les soins de pédicurie-podologie, l'éducation du patient, l'évaluation du chaussage et la mise en place d'un traitement orthétique (semelles) et d'un chaussage adapté, si nécessaire.

Deux types de troubles peuvent survenir et avoir des conséquences graves pour le pied de la personne diabétique. Ils sont d'ordre :

- neuropathiques : les nerfs sont atteints, particulièrement ceux au niveau des membres inférieurs (pieds et jambes)
- artériopathiques : les vaisseaux sanguins qui apportent de l'oxygène à l'ensemble du corps humain voient leur diamètre diminuer.

¹ OMS

² IDF : [Atlas du diabète de la FID | Sixième édition](#)

³ <http://www.afd.asso.fr/diabete/chiffres-france>

⁴ International Working Group on the Diabetic Foot. Diabetes and foot care : time to act. Brussels: IDF; 2005.

Ces troubles entraînent une insensibilité au niveau des pieds d'autant plus grave qu'elle interdit au patient de sentir les blessures ou lésions qu'il faut impérativement surveiller et soigner urgemment.

Une classification en 4 grades⁵, selon la sévérité des lésions permet d'évaluer le niveau de risque :

- Grade 0 : pas de neuropathie sensitive. Le pédicure-podologue a une mission d'éducation thérapeutique et de prévention
- Grade 1 : neuropathie sensitive isolée. Le pédicure-podologue incite à une surveillance accrue et procède à des soins
- Grade 2 : neuropathie sensitive associée à une artériopathie des membres inférieurs et/ou à une déformation du pied. Le pédicure-podologue effectue des soins réguliers pour éviter l'aggravation de la situation clinique
- Grade 3 : antécédent d'ulcération ou d'amputation. Le pédicure-podologue soigne et soulage, maintient la situation pour éviter qu'elle continue d'empirer.

Le pédicure-podologue pratique un bilan diagnostique podologique initial qui lui permettra à l'aide d'examen podographique ou autres de mettre en place un traitement et un suivi de soins spécifiques.

Eric Prou, pédicure-podologue et Président du Conseil national de l'Ordre des Pédicure-Podologue souligne « que la prise en charge du patient diabétique est un véritable travail d'équipe entre professionnels de santé. Le pédicure-podologue est très attentif à l'état des pieds du patient diabétique car, toute lésion même minime peut dégénérer et conduire à une invalidité, surtout lorsque le patient présente une neuropathie ou une artériopathie ».

Les recommandations de la conférence internationale de consensus sur le pied diabétique et la Haute Autorité de Santé (HAS) préconisent la pratique d'un dépistage annuel avec test au monofilament* chez tous les diabétiques et un suivi podologique tous les 2 mois pour les patients souffrant de lésions de grades 2 et 3.

Mais, il est utile que le pédicure-podologue intervienne dans un but préventif auprès des patients diabétiques dès le grade 1, voire le grade 0.

**Le test au monofilament, indispensable et simple à réaliser par le professionnel de santé, est un petit filament qui permet de tester la sensibilité. Ce dispositif applique une pression constante pour comparer la sensibilité de la peau à celle d'une personne qui ne souffre pas de neuropathie.*

Le suivi des pieds est donc très important pour les personnes souffrant de diabète. Quotidiennement le patient diabétique doit prendre soin de ses pieds en assurant notamment une auto-surveillance.

Une prise en charge médicale globale multidisciplinaire est nécessaire et le pédicure-podologue, acteur à part entière de l'équipe des professionnels de santé qui accompagne le diabétique, est impliqué dans la prise en charge préventive du patient diabétique.

➤ Zoom sur le remboursement de la prise en charge par le Pédicure-Podologue :

L'Assurance Maladie prend en charge, sur prescription médicale, deux types de forfaits de prévention pour les patients diabétiques présentant des pieds à risque de grade 2 ou 3 (gradation du groupe international de travail sur le pied diabétique) :

- un forfait annuel de prévention des lésions des pieds à risque de grade 2 (neuropathie sensitive associée à une artériopathie des membres inférieurs et/ou à une déformation du pied) comprenant 4 séances de soins de prévention par an au maximum ;
- un forfait annuel de prévention des lésions des pieds à risque de grade 3 (antécédents d'ulcération du pied et/ou amputation de membres inférieurs) comprenant 6 séances de soins de prévention par an au maximum.

A propos de la profession de pédicure-podologue :

12 090 pédicures-podologues sont inscrits au tableau de l'Ordre
98% de la profession exerce en libéral

Le pédicure-podologue est un professionnel de santé à part entière qui est souvent confondu à tort avec un professionnel du bien-être ou de l'esthétisme. Le titre de pédicure-podologue est protégé ainsi que chacun des termes le constituant. Ce titre témoigne de l'étendu du domaine des compétences thérapeutiques de ce professionnel : soins pédicuraux proprement dits, soins orthétiques à l'aide de dispositifs médicaux sans oublier par ailleurs les soins de prévention et d'éducation.

Le pédicure-podologue est un professionnel de santé à part entière dont les compétences sont définies par le Code de la Santé publique.

Définition du métier de pédicure-podologue :

« Le pédicure-podologue intervient sur les troubles cutanés, morphostatiques et dynamiques du pied et des affections unguéales du pied, en tenant compte de la statique et de la dynamique du pied et en tenant compte des interactions avec l'appareil locomoteur. Le pédicure-podologue prescrit, confectionne ou adapte des dispositifs médicaux podologiques externes. Il prescrit et applique des topiques et des pansements. Le pédicure-podologue réalise des activités en matière de prévention, de formation, d'encadrement, d'éducation et de recherche. » Bulletin officiel de santé protection sociale solidarité n° 2012/06.

A propos de l'Ordre National des Pédicures-Podologues (ONPP)

Création : loi du 9 août 2004

Composition : un Conseil national et 21 conseils régionaux

L'Ordre est garant de la qualité des soins, des compétences, de la déontologie, de l'organisation et de la discipline de la profession toujours dans un but d'intérêt général. L'ONPP œuvre notamment à l'évolution et la régulation de la profession.

Pour en savoir plus et trouver le praticien le plus proche de chez vous (annuaire en ligne) :

le site Internet de l'Ordre : www.onpp.fr

Contacts presse : dossier de presse disponible sur demande

Ordre national des pédicures-podologues :

Camille COCHET

Tél. : +33 1 45 54 53 23 / LD. : 01 45 54 53 79

Mob. : 06 33 03 24 77 / E-mail : camille.cochet@cnopp.fr

Virginie LANLO

Mob. : 06 82 11 43 83 / E-mail : virginie.lanlo@cnopp.fr

Agence PRPA : Damien MAILLARD

Tél. : +33 (0) 1 46 99 69 69 / LD. : 01 46 99 69 61

Mob. : 06 80 28 47 70

E-mail : damien.maillard@prpa.fr